COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 novembre 2026

Rénovation énergétique :
Les aides ne doivent pas exclure les seniors qui restent chez eux

Alors que le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 est en discussion au Parlement, **Familles de France alerte sur un angle mort du recentrage de MaPrimeRénov'** : les personnes âgées, souvent propriétaires de logements anciens et mal isolés, risquent de ne plus pouvoir financer les travaux qui leur permettraient de se chauffer à un coût supportable et de rester chez elles.

Ce que prévoit le texte

Le PLF 2027, déposé le 1er octobre à l'Assemblée nationale, prolonge le recentrage de MaPrimeRénov' sur les rénovations d'ampleur.

Depuis le 1er septembre 2026, l'isolation des combles et de la toiture, le remplacement des fenêtres ou la ventilation ne sont plus aidés en « geste isolé », sauf pour les logements classés F et G, et seulement jusqu'au 31 décembre 2027.

Dans le même temps, les crédits de paiement de l'Anah, qui distribue MaPrimeRénov', passeraient de 1,450 à 1,233 milliard d'euros, soit environ 217 millions d'euros en moins (près de 15 %).

Cette baisse significative fragilise encore les familles les plus précaires et les éloigne de l'accès aux aides à la rénovation. **Familles de France alerte sur ces baisses récurrentes des crédits consacrés à la rénovation énergétique.**

Le problème pour les seniors

Familles de France demande le financement de travaux ciblés et de gestes isolés.

Le PLF privilégie en effet les rénovations globales : une rénovation d'ampleur suppose au moins deux gestes d'isolation, un gain minimal de deux classes énergétiques, un audit et un accompagnement.

Elle implique souvent un chantier lourd, incompatible avec la vie quotidienne d'une personne de 80 ans qui reste dans son logement, et un reste à charge que beaucoup de retraités modestes ne peuvent pas avancer. Pourtant, ce sont précisément des travaux ciblés (fenêtres, combles) qui réduisent le plus vite la facture de chauffage : jusqu'à 30 % des déperditions de chaleur d'une maison non isolée passent par la toiture et les combles, et 10 à 15 % par les fenêtres (ADEME), ce qui justifie parfois des travaux ciblés sur un seul poste.

Les propriétaires de plus de 80 ans comptent parmi les plus exposés : **près d'un sur cinq occupe une passoire énergétique.** Des interventions ciblées, telles que le remplacement des fenêtres, l'isolation des combles ou le changement du système de chauffage, permettent de réduire rapidement les dépenses énergétiques tout en favorisant le maintien à domicile.

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : contact@familles-de-France.org – Site : www.familles-de-france.org

Un paradoxe avec la politique du maintien à domicile

L'État finance déjà, via MaPrimeAdapt (dès 70 ans, jusqu'à 50 ou 70 % de travaux plafonnés à 22 000 € HT), l'adaptation des logements pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles.

Mais **un logement adapté et impossible à chauffer n'est pas un logement où l'on peut vieillir durablement.** Familles de France demande que ces deux politiques se rejoignent.

Les propositions de Familles de France

- **Maintenir une aide aux travaux de rénovation énergétique partielle**, hors rénovation d'ampleur, pour les personnes de 80 ans et plus et les bénéficiaires de l'APA (GIR 1 à 4), sous conditions de ressources.
- **Relier MaPrimeAdapt' et MaPrimeRénov'** : un seul dossier, un seul accompagnateur, pour que le diagnostic d'adaptation ouvre aussi l'accès à des gestes d'isolation.
- **Prévoir une avance de la subvention** (ou un paiement direct à l'entreprise) afin que les retraités modestes n'aient pas à avancer les fonds, les prêts n'étant pas adaptés à ces âges.
- **Prolonger au-delà de fin 2027 l'accès aux gestes isolés** pour les logements les plus énergivores occupés par des seniors.

Familles de France appelle les parlementaires à porter ces ajustements lors de l'examen du PLF 2027. **Aider les familles, c'est aussi aider les générations qui les ont précédées à vivre dignement chez elles.** Ne pas financer une fenêtre ou quelques mètres de combles, c'est condamner de nombreux retraités modestes à choisir entre se chauffer et se priver.

Contacts presse :
Mireille Lachaud – Pôle Politique familiale | 06 16 58 69 92